MAIRIE SAINT-AY

Tél.: 02 38 88 44 44 Fax: 02 38 88 82 14 http://www.saint-ay.fr



Saint-Ay, le 26 septembre 2025

Le Maire de Saint-Ay

à

Madame la Conseillère Municipale Monsieur le Conseiller Municipal

Convocation - Ordre du jour

Objet : Réunion publique du Conseil Municipal – Convocation et ordre du jour

Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal,

Je vous prie de bien vouloir assister à la réunion publique du Conseil Municipal qui se tiendra le :

À 20 HEURES 30, En salle du Conseil (Mairie)

Vous trouverez en pièce-jointe l'ordre du jour.

Comptant sur votre présence et vous en remerciant par avance, je vous prie de croire, Madame la Conseillère Municipale, Monsieur le Conseiller Municipal, à l'assurance de mes salutations les meilleures.

Le Maire,

REUNION PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2025

- ORDRE DU JOUR -

- 1. Désignation du secrétaire de séance
- 2. Approbation du Procès-Verbal de la séance publique du 1er septembre 2025
- 3. 2025_065_ RESSOURCES HUMAINES Mise à jour du tableau des effectifs
- 4. 2025_066_RESSOURCES HUMAINES Mise à jour du télétravail & mise en place de la charte
- 5. 2025_067_AFFAIRES GENERALES Mise à jour des tarifs de location des salles des fêtes
- 6. 2025_068_AFFAIRES GENERALE Mise à jour des tarifs des concessions du cimetière
- 7. 2025_069_AFFAIRES GENERALES Fixation du tarif du livre « Au cœur de Saint-Ay »
- 8. 2025_070_COMMANDE PUBLIQUE Attribution du marché de chauffage & ECS
- 9. 2025_071_FINANCES Budget communal Décision modificative n°2
- 10. 2025_072_FINANCES Budget pôle santé Décision modificative n°1
- 11. 2025_073_FINANCES Admissions des titres en non-valeur créances éteintes
- 12. **2025_074_URBANISME** Plan Local d'Urbanisme Intercommunal avec volets Habitat et Déplacements (PLUi-H-D) Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) Débat
- 13. **2025_075_ COMMUNAUTE DE COMMUNES DES TERRES DU VAL DE LOIRE** Approbation des rapports définitifs de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)
- 14. Questions diverses

NB : Pour toutes délibérations, les documents complémentaires disponibles peuvent être consultés par les élu.e.s auprès de la Mairie.

Les questions à poser ou les modifications concernant le procès-verbal d'une réunion précédente doivent être formulées par écrit et remises à Monsieur le Maire avant le vendredi précédent le Conseil Municipal – 12h.